

DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN MODULE DEVELOPPEMENT DURABLE EN CYCLE 1

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 21 JUIN 2022,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'arrêter les modalités de mise en œuvre d'un Module Développement Durable à partir de la rentrée 2022-2023 en
cycle 1, telles que présentées en annexe.

Membres en exercice : 42

Votes : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2022-06-21-05

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

L'UCA est engagée dans une politique volontariste de développement durable à travers différents projets tels que l'élaboration d'un deuxième « Eco-campus », la signature d'un plan de mobilité, la participation active au projet territorial ORBIMOB (projet de promotion de la mobilité durable), de nombreuses réalisations dans le domaine de la biodiversité, des partenariats actifs dans la solidarité internationale...

La labellisation I-Site (CAP 20-25 : modèles de vie et de production durables) conforte l'engagement de l'UCA dans ses responsabilités sociétales et environnementales.

De plus, l'UCA participe au projet d'une alliance Européenne de la Mobilité Durable (ERASMob) qui a pour objectif de développer l'interdisciplinarité et les synergies en matière de formation, de recherche et d'innovation pour répondre aux enjeux de sociétés de mobilité durable mais également la construction d'un campus d'Excellence.

De par ces différentes dynamiques, l'UCA proposera à la rentrée universitaire 2022 un module de formation sur la thématique : **Développement durable** avec la production de **cours en ligne à destination de tous les étudiants de cycle 1** (licence, BUT). Ce module sera intégré systématiquement aux programmes de formation. **9 800 étudiants** seront ainsi concernés.

L'objectif poursuivi est de donner un **socle solide et partagé** à tous les étudiants entrant à l'UCA sur un enjeu majeur de notre époque.

Ce module de formation permettra d'aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants impulsés et gérés par la Direction de la Formation.

Chaque axe d'enseignement sera intégré dans un « spoke », un espace de cours en ligne sous les formats souhaités et adaptés à l'usage de l'enseignant concerné (ex : diaporamas (sonores ou non), des vidéos à visionner, des exercices à faire, des quizz, des autotests, ...) Un contrôle des connaissances sera mis en place.

Une formation collective et un accompagnement approprié sont prévus pour l'utilisation et l'intégration des supports au sein de la plateforme de cours en ligne sous la responsabilité du pôle IPPA.

1-Modalités de dispense et de validation :

- Module obligatoire : **24 h : 18h Tronc commun + 6h Thématiques à proposer par les Instituts**
- Validation du module par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'un % de réussite déterminé.

2-Configuration :

Ce module sera intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

MCCC de l'élément "Module développement durable" inclus dans une UE contenant déjà MTU, O2i... :

Procédure :

Indiquer "EvT" (évaluation terminale) avec comme nature d'épreuve "A*" (autre type d'évaluation) que ce soit en évaluation initiale, en RSE ou en 2nde chance.

puis dans les Remarques : * A = test de positionnement :

La validation de l'UE ne prend pas en compte la validation du Module développement durable. Mais la validation de l'année est subordonnée à la validation du test de positionnement de l'élément "Module développement durable" par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues).

En cas de non validation, l'étudiant peut poursuivre en N2, mais restera AJAC jusqu'à validation du module.

3-Le module a) maquette tronc commun 18h : 5 axes

| 1 | | |
|---|--|-----------|
| Changement climatique et transition énergétique | | durée |
| 1.1 | Les données - état des lieux | 1h |
| 1.2 | Les différents scénarios | 1h |
| 1.3 | Energie et consommation (gestion des flux numériques) | 1h |
| 1.4 | Comprendre et aider aux changements sociétaux | 1h |
| | | 4h |
| 2 | | |
| La Biodiversité | | durée |
| 2.1 | Définition | 30 min |
| 2.2 | Fonctionnement des écosystèmes | 30 min |
| 2.3 | Services écosystémiques | 30 min |
| 2.4 | Erosion de la Biodiversité et activités humaines | 30 min |
| 2.5 | Conservation de la biodiversité | 1h |
| | | 3h |
| 3 | | |
| Mobilité Durable | | durée |
| 3.1 | Impact de la mobilité sur le changement climatique | 1 h |
| 3.2 | Les nouvelles mobilités | 1 h |
| 3.3 | Accompagnement urbain au développement durable | 1h |
| | | 3h |

| 4 | | |
|--------------------------------------|--|-----------|
| Problématiques Santé | | durée |
| 4.1 | Santé VS mobilité | 1h |
| 4.2 | Santé VS Alimentation | 1h |
| 4.3 | Santé VS pollution | 1h |
| | | 3h |
| 5 | | |
| Responsabilité Sociale et Solidarité | | durée |
| 5.1 | Les principes du droit de l'environnement | 1h |
| 5.2 | Conflits et migrations Climatiques | 1h |
| 5.3 | Développement économique | 1h |
| 5.4 | Système monétaire et développement durable | 1h |
| 5.5 | Economie Sociales et Solidaires | 1h |
| | | 5h |

b) Suggestions thématiques par institut - 6h

- L'apport des nouvelles technologies pour le DD
- Les métiers émergents du DD
- Les outils administratifs pour accompagner le DD
- La Biologie à l'ère de l'anthropocène
- L'apport des SHS pour comprendre et aider aux changements sociétaux
- Les Matériaux du futur

4-Calendarier

- Mise en œuvre pour le 2^{ème} semestre de l'année universitaire 2022-2023
- Intégration dans les maquettes de N1 Licences lors des MCCC 2022-2023 (juin 2022)
- Validation des maquettes de modules au plus tard à l'automne 2022